



## **Compte rendu de la réunion du conseil du 11 novembre 2011.**

Le conseil s'est réuni à la brasserie de l'Européen bd Diderot à Paris.

Ce conseil s'est réuni sous la règle des statuts du 22 septembre 2002, ceux votés par l'AGE en septembre 2011 devant encore être validés par le ministère de l'agriculture.

- Présents : Mmes Christiane Bérenger, Martine Klein ainsi que Mrs Jean Claude Gawlas, Claude Klein et Christian Raynaud.
- Mme BARD représentant le ministère de l'Agriculture.
- Commissaire général présente : Mme Claudie Lanies.
- Absents excusés : Mme Marie Louise Maret, Mrs Jérôme Audureau et Patrick Charlot.

La réunion est ouverte à 11h30.

### **1. Formation et nomination de commissaire**

Le 23 juillet 2011 a eu lieu une journée de formation à Paris. Dix personnes étaient présentes à cette formation. Certaines étaient simplement au titre d'une remise à niveau, du fait qu'elles étaient déjà commissaires.

Cette réunion s'est très bien déroulée, avec une excellente assiduité de la part des participants.

Ont été retenues les personnes suivantes :

- Mme Odile Catelli acceptée pour être proposée au rang de commissaire de cynodrome.
- M. Thierry Huvelle accepté pour être proposé au rang de commissaire de cynodrome.
- M. Sébastien Fleuriet accepté pour être proposé au rang de commissaire de cynodrome.
- M. Emmanuel Piercourt accepté pour être proposé au rang de commissaire de cynodrome.
- M. Michel Géromet accepté pour être proposé au rang de commissaire de cynodrome.
- M. Jacky Follet accède au rang de Commissaire Principal.
- M. Alain Gainche accède au rang de Commissaire Principal Adjoint.

Les commissaires qui n'auraient pas d'Autorisation à Faire Courir devront l'obtenir avant la transmission de la proposition d'accès au rang de commissaire au ministère de l'agriculture.

Dans une prochaine réunion il sera demandé une réflexion sur la définition d'un âge limite pour l'exercice de la fonction de commissaire.

## **2. Affaire Calipsia**

La plainte déposée par l'avocat de la FFSCCL auprès du tribunal de Clermont-Ferrand a été classée sans suite. Le conseil se contentera pour le moment à attendre la suite qui sera donnée par le tribunal de Toulouse ou une plainte a été déposée.

Après réflexion sur les risques d'introduire dans le cheptel des lévriers qui ne correspondent pas aux races de lévriers définies par la FCI, ainsi que de fausses déclarations, le conseil décide la mesure suivante :

- La FFSCCL se réserve le droit de réclamer et obtenir l'identité génétique de filiation des lévriers pour l'obtention définitif du CAC. Cette mesure sera obligatoire pour les lévriers inscrits au Titre Initial (inscription au LOF par la SCC). En effet la majorité des lévriers inscrits au Titre Initial sont issus de géniteurs connus, les éleveurs n'ayant pas fait les déclarations nécessaires auprès d'un organisme détenteur de registre de livre d'origine (LOF ou registre étranger).

La séance est interrompue à 13h pour le repas.

Reprise de la réunion à 14h15

En reprise de séance, les membres du conseil ratifient l'octroi d'un prêt de 2 000€ à la Société Méridionale des Courses de lévriers. Cette société a fourni un dossier avec une caution solidaire de 15 membres de son comité. Les échéances prévues sont :

1 000€ remboursée au plus tard le 31 juillet 2012

Le solde du prêt remboursé pour le 31 juillet 2013.

La FFSCCL a par le passé prêté des fonds aux sociétés qui le souhaitent avec un impayé de la SOCLOVAL. Les moyens financiers de la fédération n'étant plus suffisants la FFSCCL n'accordera plus de prêt aux sociétés de la FFSCCL.

## **3. Affaire Zdzioblo/SRCL**

A plusieurs reprises, en 2011, M. Zdzioblo a écrit à la FFSCCL pour signaler son désaccord sur la gestion de la Société Rhodanienne des Courses de Lévriers dont M. Soubrier est le président. Le conseil de la FFSCCL n'ayant aucune preuve avérée sur les griefs dénoncés par M Zdzioblo, prend bonne note de son courrier. Réponse lui sera faite en lui conseillant de résoudre ses problèmes directement avec la SRCL.

Tant que M. Zdzioblo est autorisé à faire courir et possesseur d'une licence à jour il ne peut pas être interdit de participer ou d'accéder aux réunions de la Société Rhodanienne sur le cynodrome de Chatillon la Palud ou sur un cynodrome occasionnel.

## **4. Affaire Angelats**

M. Jean Pierre Angelats a causé des troubles à plusieurs reprises sur le cynodrome de Carnoux. En 2010 après son comportement inacceptable au championnat de la FFSCCL à Montauban avait été sanctionné par une interdiction d'engager des lévriers aux futurs championnats. Depuis, tous les lévriers lui appartenant ont été cédés à M. Laurent Serra.

Lors de la réunion à pari mutuel du 1 mai 2011 à Carnoux M. Angelats a provoqué de nouveaux troubles. Mme de Tressemanes-Brunet par un courrier du 7 mai 2011, relate que M.

Angelats se rend aux réunions et présente les lévriers de M. Serra (qui en 2010 étaient la propriété de M. Angelats). Ce même jour Mme Renée Angelats s'en est prise physiquement à Mme de Tressemanes-Brunet qui a déposé plainte auprès de la gendarmerie.

La FFSCCL répondra à Mme de Tressemanes-Brunet. La SPCL devra prendre les sanctions à l'encontre des propriétaires qui perturbent les réunions de cette société.

M. JP Angelats n'est pas actuellement autorisé à présenter de lévriers aux courses à pari-mutuel. Sauf sanction à son encontre il devra déposer une demande de mandataire auprès de la FFSCCL.

#### **5. Affaire Betty Jane**

Suite au courrier de M. Meugniot réclamant le retrait de l'avertissement infligé à son whippet, le conseil décide que la sanction donnée à son whippet Betty Jane est justifiée. Il sera ajouté sur le carnet par le commissaire principal de la société.

#### **6. Préparation de l'AGO 2012**

Le conseil a prévu que l'Assemblée Générale Ordinaire et la réunion du conseil se tiendront le week-end du 4 et 5 février 2012 à ;

<p><b>CAMPANILE TOULOUSE PURPAN</b> <b>33 ROUTE DE BAYONNE</b> <b>31300 TOULOUSE</b> <b>TEL / 05 61 31 09 09</b> <b>FAX / 05 61 31 09 10</b> <b>EMAIL / toulouse.purpan@campanile .fr</b> <b>Code de réservation pour réduction/</b> <b>SPT 61 300 18 welcome sport</b></p>
---

Les horaires et ordre du jour seront communiqués aux sociétés en temps voulu.

#### **7. Formation du bureau des élections**

Les statuts ont été modifiés à l'AGE du 16 septembre 2011. Les principales modifications concernent la composition du conseil. Le document des statuts modifiés a été déposé auprès du Ministère de l'Agriculture. L'application des modifications ne pourra se faire qu'après l'approbation du nouveau texte par le ministère de tutelle.

Néanmoins pour préparer les élections en 2012, il a été formé un « *bureau des élections* ». Ce bureau sera chargé de recevoir les candidatures aux postes du bureau de la FFSCCL. Les candidatures devront être faites par écrit avec un courrier de motivation.

Le « *bureau des élections* » sera composé de trois personnes :

- Mme Claudie Laniès – Présidente du « *bureau des élections* »
- M. Alain Mosca
- M. Jean Gérard

Pour mémoire les nouveaux statuts prévoient que le conseil de la FFSCCL est composé par un membre de chaque société de la FFSCCL. Ces membres sont élus par leur société pour siéger 4 années au conseil de la FFSCCL. Parmi ces membres les candidats au bureau de la FFSCCL éliront leur Président, Vice Président, Secrétaire, Trésorier, etc....

**8. Suite à donner à la SPCL pour 2012**

Mme de Tressemanes-Brunet ayant prévenu que la ville de Carnoux devrait, courant 2012, reprendre possession des lieux utilisés par la SPCL, le conseil attendra le calendrier éventuel proposé par la SPCL. Ce calendrier ne sera accordé qu'accompagné de l'aval de la mairie de Carnoux.

Plus aucune question étant soulevée, la séance est levée à 16h00.

La Vice- Présidente  
Martine KLEIN  
PO/GAWLAS JC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MK', written over a horizontal line.